

Analyser, anticiper, agir...prendre soin de son patrimoine immobilier et financier

immobilier

Votre situation financière actuelle vous permet d'habiter votre logement... mais que se passerait-il si une incapacité de gains ou un décès survenait ?

A votre retraite, faudra-t-il amortir votre dette hypothécaire (ou une partie de celle-ci) ?

Quelle est l'incidence de cet amortissement sur une entrée dans un établissement médico-social (EMS) ?

Le Cabinet Russo mène avec vous une analyse complète prenant en compte :

- Vos revenus provenant des assurances sociales et des assurances privées
- Le montant de votre hypothèque
- Les charges liées au bien immobilier
- L'amortissement convenu
- Les charges telles que les crédits de consommation et/ou des pensions alimentaires versées à vos enfants et à votre ex-conjoint-e (si tel est le cas).

De cette analyse se dégagera le revenu minimum à justifier à votre créancier, qu'il soit une banque ou une institution d'assurance, éventuellement le montant à amortir en cas de changement de votre situation, dû à un arrêt de travail ou à la perte de votre conjoint-e.

Si vous le souhaitez, le Cabinet Russo examinera avec vous les mesures propres à garantir votre propriété immobilière et à continuer de jouir de votre bien en toute sérénité... quelles que soient les circonstances et les épreuves de la vie.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet à l'adresse suivante:

www.cabinetrusso.ch

Talon réponse à découper et à retourner par courrier ou veuillez nous contacter par le biais de notre site Internet www.cabinetrusso.ch, sous rubrique « contact » et y insérer vos coordonnées

Nom / Prénom _____
Adresse _____
NPA / Lieu _____
Date de naissance _____
Téléphone privé / Portable _____
Atteignable le plus facilement (heure) _____
Adresse e-mail _____

Veuillez me contacter afin d'établir une analyse détaillée me permettant de garantir ma propriété

Je désire un conseil personnalisé / Veuillez m'appeler

Je suis également intéressé-e à :

Analyser ma situation en matière de garantie des revenus en cas d'invalidité, de décès, à la retraite

Planifier ma succession / Etablir un testament / Garantir les revenus à mon conjoint et la part maximale en cas de décès